



Glaire et la Presqu'île

Mai - Juin 2019

Flash-info n° 136 de la Commune de Glaire

Imprimé par nos soins



Edito du Maire

Bien que nous soyons entrés dans la période estivale, le coronavirus nous impose toujours de maintenir les règles de prudence comme indiqué dans ce flash info.

Contrairement à certains collègues j'ai accepté de permettre l'accès aux bâtiments scolaires dès le 11 mai comme l'avait demandé le Président de la République. Pour ce faire nous avons collégalement pris toutes les précautions sanitaires afin d'éviter la propagation du virus car je demeure persuadé qu'il était urgent de reprendre toutes nos activités afin de limiter d'autres catastrophes (économiques, sociales, culturelles...). Comme beaucoup d'entre vous je m'interroge sur cette pandémie qui aurait son origine en Chine à proximité d'un laboratoire effectuant des recherches sur des virus similaires. Bien que d'après l'O.M.S., il n'y aurait aucun rapport, le doute subsiste car trop souvent de nombreux dirigeants ont pratiqué l'usage de la langue de bois qui consiste à véhiculer intentionnellement de manière artificielle, avec sans doute la noble intention de ne pas affoler la population...

Quoi qu'il en soit, il importe de rester en bonne santé en respectant les règles sanitaires..

Je vous souhaite d'excellentes vacances dans notre beau Pays qu'est la France.

Bonne lecture.

André GODIN

Installation du nouveau conseil municipal



Après le confinement pour cause de coronavirus, les membres du conseil municipal élus le 15 mars, se sont retrouvés le 25 mai, masqués et respectant les gestes barrières pour élire le maire et ses adjoints. André Godin élu maire et ses adjoints. André Godin élu 1er magistrat a délégué une partie de ses responsabilités à Daniel Guy 1er adjoint chargé de l'aide sociale, du patrimoine, de la culture, des fêtes et cérémonies. Michel Naparty adjoint aux finances en charge des sports, des associations et de la communication. Bruno Cotrelle adjoint aux travaux en charge des inondations et risques majeurs. Ont été nommés; Dominique Charlot: délégué aux écoles; Sylvianne Wanwets Winckel: déléguée aux fêtes et maisons fleuries; Adrien Dussart délégué en charge site internet communal.

Préparer la rentrée 2020-2021 en 3 temps



Le début du déconfinement a été suivi jeudi 14 mai du retour en classe des élèves. Quatre enseignants, (décision du ministère de l'Éducation Nationale) et un agent communal, ont accueilli 8 enfants (décision parentale) en respectant le protocole sanitaire, spécifique aux écoles de Glaire, rédigé par

Dominique Charlot et Sandrine Plier sous l'autorité du maire. Le 2 juin, 21 élèves ont rejoint les trois enseignantes qui ont préparé l'accueil du 22 juin. Les parents de 55 élèves sur les 63 inscrits ont respecté les consignes gouvernementales en mettant leurs enfants en classe. (suite page2)

Covid 19: Des interrogations pour la prochaine rentrée scolaire!



Les 11 et 12 mai les enseignantes ont balisé les salles de classe



2 mois sans école et pas d'obligation de reprise scolaire ce 14 mai.



Les 8 élèves présents ont apporté leur repas. Les distances sont respectées



2 juin: l'école accueille plus d'élèves pour le soulagement de certains parents



A la « récré » comme dans la classe, la distanciation physique est obligatoire



22 juin: Retour obligatoire des élèves à l'école. La ronde des voitures reprend

Le troisième conseil des écoles de l'année scolaire 2019-2020 s'est réuni le 25 juin en présence de : Mmes Charlot, Randonnet et Wantwets Winkel; M. Godin et Mariuzzo; représentants de la commune ; Mme Lemaire ; représentante élue des parents d'élèves ; Mmes Spazzi, Morisetti et Ponchaut, enseignantes ; M. Moulis, D.D.E.N.

La directrice, Mme Ponchaut, a souligné que le télétravail mis en place pendant la période de confinement n'a pas donné lieu à des difficultés particulières. Elle a remercié les familles qui, d'une façon générale, ont assisté les enfants pendant cette période de travail par internet.

Elle a également remercié mesdames Charlot et Plier ainsi que M. Godin et son équipe pour la mise en place du protocole sanitaire indispensable à l'accueil les élèves, lesquels ont été au nombre de 13 le 18 mai, 21 le 2 juin et 55 le 22 juin.

Les activités de fin d'année à savoir: le cross des campagnes, le voyage à Versailles pour les classes du CP au CM2 et la visite du château de Sedan pour les plus petits n'ayant pas eu lieu, les enseignantes ont en projet pour la prochaine rentrée:

- Un spectacle de marionnettes.
- Le label « Eco Ecole ».
- L'aménagement d'un coin bibliothèque.

Le maire M. Godin a signalé que les activités sportives n'étaient pas limitées à la gym et au hand et que d'autres choix pouvaient être envisagés.

Après le départ de 10 élèves de CM2 pour le collège, les écoles ont enregistré 8 nouvelles inscriptions et 4 radiations pour cause de déménagement. Pour la rentrée de septembre la classe de Mme Morisetti accueillera 24 élèves en maternelle, celle de Mme Spazzi 16 élèves du CP au CE2 et celle de Mme Ponchaut 17 élèves en CM1 et CM2.

Pour une rentrée sans préoccupation sanitaire en septembre, pratiquons les gestes barrière, apprenons à vivre avec la covid-19

La situation financière de la commune

Pour respecter les mesures de distanciations préconisées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la covid-19, le conseil municipal s'est réuni à huis clos le 2 juin pour voter les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2019

Le compte administratif, c'est le bilan financier du maire qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de la commune pour l'exercice écoulé. Sa présentation est analogue à celle du compte administratif.

Synthèse des résultats de l'exercice 2019

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Réalisé
011	Charges à caractère général	273287.69€
012	Frais de personnels et assimilés	277852.26€
014	Atténuation de produits	44757.00€
65	Autres charges de gestion courante	41986.21€
	Total des dépenses de gestion courante	637883.16€
66	Autres charges financières	27672.65€
67	Charges exceptionnelles	343.51€
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	665899.32€

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Réalisé
013	Atténuation de charges	2097.02€
70	Produits et ventes diverses	28916.52€
73	Impôts et taxes	900863.87€
74	Dotations, subventions	27473.94€
75	Autres produits de gestion courante	49529.99€
	Total des produits de gestion	1008881.34€
76	Produits financiers	6.00€
77	Produits exceptionnels	942.05€
	Total des recettes réelles	1009829.39€

Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles sauf 204	6573.60€
204	Subventions d'équipement versées	5879.90€
21	Immobilisations corporelles	74141.123€
23	Immobilisations en cours	300591.67€
	Total des dépenses d'équipement	387186.30€
16	Emprunts et dettes assimilées	173783.79€
	Total des dépenses réelles d'investissement	560970.09€

Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Réalisé
R13	Subventions d'investissement	78185.00€
R16	Emprunts et dettes assimilées	0.00€
	Total des recettes d'équipement	78185.00€
R10	Dotations de fonds divers dont FCTVA et R1068	951587.89€
	Total des recettes réelles d'investissement	1029772.89€

La capacité d'autofinancement brute (CAF) de la commune sur l'exercice 2019 s'élève à : 343930€

Au 31/12/2019 le montant du capital emprunté restant dû était de : 1 452 308€.

En rapprochant cet endettement de la CAF, la capacité de remboursement communal est d'un peu moins de 5 ans, ce qui est relativement éloigné de la ligne rouge à ne pas dépasser et que les autorités de tutelle ont fixé à 12 ans.

Impôts locaux: Après comparaison, le conseil municipal a reconduit les taux des taxes 2019 en 2020

	Commune	Département	Nation
Taxe Foncière Propriétés bâties	8.50%	24.34%	21.59%
Taxes foncières Propriétés Non Bâties	17.50%	30.04%	49.72%

Confinement coûte que coûte!: Oui, mais qui paiera?

Vaste question philosophique à laquelle n'auront pas eu à répondre les bacheliers 2020 dispensés de l'épreuve, ni le maire et son conseil municipal préoccupés par la

réalité économique et qui ont démarré les travaux dans la rue Pastorale et la ruelle du petit château dès que la phase de confinement a permis de reprendre l'activité



Rue Pastorale: dernière couche de roulement



Travaux réalisés par l'entreprise Eurovia



Ruelle du petit château après le rabotage de la couche de roulement initiale

Les tarifs des locations communales

Covid-19: les accès aux salles des fêtes sont limités en nombre de personnes. Voir tarifs du 12 juin au 30 septembre 2020

Cimetières et columbarium: prix des concessions.

Lieux	Habitants de Glairé	Personnes extérieures
Salle du lavoir: W.E	80€	190€
Salle polyvalente W.E	120€	200€
Salle des fêtes de Iges W.E avec chapiteau	60€	120€
Salle du lavoir: journée	30€	30€
Salle polyvalente :journée	100€	200€
Salle de Iges : journée	30€	30€
Location jardin	20€	20€

<i>Cimetières</i>	
Concession 30ans	80€
Concession 50 ans	150€
Perpétuité	300€+25€ d'enregistrement
<i>Columbarium</i>	
Concession 50 ans	1332€
Perpétuité	1464€+25€ d'enregistrement
Jardin du souvenir et plaque	80€

Mais c'est quand les vacances?

Année scolaire 2019-2020



Du 4 juillet au 31 août 2020

Année scolaire 2020-2021

Rentrée scolaire des élèves	1er septembre
Vacances de Toussaint	Du 17/10/2020 au 01/11 /2020
Vacances de Noël	Du 19/12 2020 au 03/01/ 2021
Vacances d'hiver	Du 20 /02/2021 au 07/03/2021
Vacances de printemps	Du 24/04/2021 au 09/05/2021
Pont de l'ascension	Du 12/05/2021 au 16/05/2021
Vacances d'été	Mardi 6 juillet 2021

Glaire en Infos sur le site communal: www.mairie-glaire.fr

Mairie de Glairé — 5, place de la Mairie — Tél 03 24 27 26 53 — Courriel : glaire@wanadoo.fr